

Conjuguer vie professionnelle et engagement volontaire, c'est possible !

Exigence de disponibilité et vie professionnelle peuvent aisément cohabiter. Afin de faciliter le soutien à ce service public qu'apportent les chefs de petites entreprises, qui représentent un vivier important de volontaires en milieu rural, des conventions permettent de fixer les modalités d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires.

Des solutions peuvent être mises en place au cas par cas pour ainsi concilier mission d'intérêt public et respect du travail de l'entreprise.

Par ailleurs, disposer d'un sapeur-pompier dans son entreprise ou son usine et sur son territoire est un véritable atout qui peut s'avérer vital dans certaines situations.

Pour plus d'informations :

www.sdis04.fr ou www.facebook.com/sdis04

spvpourquoipasmoi@sdis04.fr ou cismst@sdis04.fr

Tél : 06 81 94 20 84 ou 04 92 30 89 43

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



Ils sont aussi sapeurs-pompiers volontaires



www.interieur.gouv.fr

infos : www.sdis04.fr
ou
spvpourquoipasmoi@sdis04.fr
Tél : 04 92 30 89 43

SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

Se former aux gestes qui sauvent avec les « super-pompiers »

de Moustiers-Sainte-Marie

*Les sapeurs-pompiers de Moustiers Sainte-Marie organisent le **vendredi 6 octobre 2017** à la caserne, une journée au cours de laquelle la population pourra se former, en deux heures, aux gestes qui sauvent. L'occasion pour eux de présenter leur activité, leurs missions, leur quotidien... et peut-être de susciter de nouveaux engagements... Pourquoi pas le vôtre !*

Savez-vous que la mission de secours et de protection des personnes, des biens et de l'environnement est assurée pour plus de 80 % par des sapeurs-pompiers volontaires ? Savez-vous qui se cache derrière ces hommes et ces femmes qui ont choisi de donner de leur temps pour leurs concitoyens ? Sont-ils vraiment des super héros ?

En effet, il convient souvent de démystifier l'accès à l'activité de sapeur-pompier volontaire... A Moustiers Sainte-Marie, que ce soit Sylvain, Philippe, Robert ou Alexiane et tous leurs pairs, aucun de ces hommes et femmes ne volent, ne respirent sous l'eau, ne possèdent de voiture volante, d'une musculature surdéveloppée, de cape, ou encore de sabre laser... Mais tous sont de « super-pompiers », de super hommes et femmes, au regard des qualités humaines dont ils témoignent à travers leur noble engagement.

Serait-ce à dire que tout le monde peut devenir sapeur-pompier ? Oui ! Si l'on réunit quelques conditions d'âge et de santé, cette activité est accessible à tous ! Parce qu'en chacun de nous sommeille un super héros, d'altruisme et de civisme !

Si vous aussi deveniez un héros sans cape ?!

Les sapeurs-pompiers de Moustiers Sainte-Marie sont à la recherche de nouveaux volontaires. Aujourd'hui, l'effectif en baisse et l'augmentation du nombre d'interventions met en difficulté le centre, augmentant la sollicitation personnelle. De nouveaux engagements induiraient tout à la fois maintien des effectifs, qualité du service de proximité et meilleure répartition de la disponibilité.

Sapeur-pompier... Qui peut s'engager et pour faire quoi ?

- *Être motivé(e) et disponible.*
- *Être âgé d'au moins 16 ans*
- *Avoir l'esprit d'équipe et vouloir se mettre au service des autres.*
- *Aimer l'action et être en bonne condition physique.*
- *Chercher une activité qui sort de l'ordinaire.*

Contrairement aux idées reçues, les incendies ne représentent pas la majeure partie des interventions des sapeurs-pompiers, seulement 10 % contre 80 % pour le secours aux personnes (malaises, accidents de la vie courante, chutes...) et les victimes d'accident de la route.

Aucun diplôme n'est demandé, seules les conditions d'engagement doivent être remplies. La limite d'âge est de 55 ans et les jeunes peuvent concilier études et volontariat, tout comme les adultes déjà en poste ou sans activité.

Les femmes ont également toute leur place. Dans le département elles représentent 25 % des effectifs !

Jamais seuls en intervention, les sapeurs-pompiers volontaires sont formés avant d'intervenir sur le terrain. Une formation de cinq semaines, à répartir sur trois ans, est dispensée aux volontaires. Deux semaines de secours à la personne, deux autres pour les incendies et une semaine pour les opérations diverses.